



we live
**VISION
ZERO**

Manifeste de la FEVR pour la réduction de la vitesse sur les routes européennes

Lors de l'assemblée générale de la Fédération Européenne des Victimes de la Route (FEVR) à l'Université Allemande de Police de Münster, a été adopté un manifeste pour une réduction, à l'échelle européenne, du nombre de victimes de la route lié à la vitesse :

Ralentir pour réduire le nombre de victimes de la route

- Limite maximale de vitesse à 130 km / h sur autoroute
- Limite maximale de vitesse à 80 km / h hors agglomération
- Limite maximale de vitesse à 30 km / h dans les zones habitées.

L'évolution des chiffres des accidents de la route montre que les objectifs fixés par l'Union Européenne (U.E.) et la plupart des États membres en matière de réduction du nombre de morts et de blessés graves sont loin d'être atteints.

Conformément à la Convention européenne des droits de l'homme et aux constitutions des États membres, l'État est tenu de protéger les personnes vivant sur son territoire. Ce devoir de protection oblige les États à prendre les mesures nécessaires et efficaces pour protéger la vie et l'intégrité physique des usagers de la route.

Limite de vitesse générale sur autoroute

Presque partout en Europe, il existe une limitation de vitesse sur les autoroutes, variant d'un état à l'autre. Les découvertes scientifiques (y compris le modèle dit de « *puissance* ») montrent qu'à des vitesses moyennes inférieures, le nombre de morts et de blessés graves est considérablement réduit. Du point de vue de la sécurité routière, il n'y a pas un seul argument contre une limitation de vitesse, mais a contrario un grand nombre d'arguments positifs en faveur de l'instauration d'une limitation de vitesse sur les autoroutes.

Une limitation absolue de la vitesse sur les autoroutes européennes est nécessaire : une vitesse maximale de 130 km / h devrait être imposée. Quand des vitesses plus basses ont déjà été prescrites, celles-ci ne devront pas être augmentées !

Limite de vitesse à 80 km / h hors agglomération

La FEVR appelle à une réduction de la vitesse acceptable afin d'améliorer encore la sécurité routière sur les routes de rase campagne. Les collisions de dépassement font partie des collisions les plus graves hors agglomération. Par conséquent, un maximum absolu de 80 km / h devra être autorisé pour tous les types de véhicules.

Cela réduirait considérablement les envies de dépassement et donc la principale cause de collisions sur les routes de rase campagne, les "fautes de dépassement".

Là où des vitesses plus basses s'appliquent déjà, celles-ci devront évidemment être maintenues.

Limite de vitesse générale à 30 km / h dans les zones habitées

Après de nombreuses années de discussions sur la vitesse maximale dans les zones urbaines, la vitesse de 30 km / h devra être alors retenue comme la norme et 50 km / h deviendra l'exception sur les axes principaux.

Au regard des conclusions de nombreuses études sur les risques corporels encourus par les piétons et les cyclistes, il est urgent de mettre ces limitations en œuvre.

Alors que la plupart des usagers respectent les limitations de vitesse et ainsi entraînent une réduction globale de la vitesse de conduite, les usagers de la route déraisonnables doivent être surveillés beaucoup plus étroitement. En tant que mesure d'application efficace, nous recommandons d'introduire la généralisation des radars tronçons dans tous les États membres.

Enfin, les constructeurs automobiles ont également une responsabilité éthique. De nos jours, de nombreuses voitures particulières sont construites pour induire et encourager la vitesse : les constructeurs devraient transformer le concept de l'automobile en une voiture « légère et sûre », sûre non seulement pour les occupants mais également pour tous les autres usagers de la route.

En outre, l'industrie automobile et ses organisations représentatives cesseront leurs efforts de lobbying pour entraver la mise en œuvre obligatoire d'un système ISA (assistance / adaptateur de vitesse intelligent) dans chaque véhicule.

Münster, le 28.7.2019.